

# Dunkerque : feu vert pour un parc éolien en mer malgré les oppositions



La Commission d'enquête a assorti son feu vert de neuf recommandations, dont la mise en place d'un suivi acoustique en temps réel pendant les phases de travaux bruyants. (Crédits : ©NSNP)

latribune.fr

**L**e préfet du Nord a donné son autorisation environnementale à la création et à l'exploitation d'un important parc éolien en mer prévu au large de Dunkerque. Ce projet, qui suscite des oppositions en France et en Belgique, s'inscrit dans la stratégie nationale de transition énergétique.

Un nouveau parc éolien va pouvoir voir le jour en France. Dans un arrêté publié le 14 février, consulté par l'AFP, le préfet du Nord a donné son autorisation environnementale à la création et à l'exploitation d'un important parc au large de Dunkerque. Ce parc éolien doit permettre de répondre « à l'urgence liée à la transition énergétique » et « à l'augmentation de la demande d'électricité à venir pour atteindre les objectifs de politique énergétique et, en particulier, de neutralité carbone en 2050 ».

Un autre arrêté préfectoral, publié le 2 janvier, autorisait déjà le raccordement de ce parc d'une quarantaine d'éoliennes, sur une superficie de 50 km<sup>2</sup>, situé à environ 10 km des côtes françaises et longeant la frontière belge. « La production électrique attendue (...), pour une puissance installée maximale de 600 MW, est aujourd'hui estimée à 2,3 TWh par an », précise ce document. La puissance installée de ce parc surpasserait ainsi celle de chacun des trois parcs éoliens offshore déjà en service en France : Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) et Fécamp (Seine-Maritime).

## Oppositions en France et en Belgique

Mais ce projet suscite des inquiétudes, tant en France qu'en Belgique, en raison de son impact visuel et de ses conséquences potentielles sur le tourisme, la pêche et l'environnement. En Belgique, le port d'Ostende a saisi la justice pour tenter « d'interdire la poursuite des préparatifs et la construction du parc

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Dunkerque : feu vert pour un parc éolien en mer malgré les oppositions**

*éolien à l'emplacement actuel* », a expliqué à l'AFP son PDG, Dirk Declerck. Côté français, l'association Vent Debout 59 et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) s'opposent notamment au projet, dénonçant son implantation dans une zone Natura 2000.

« *Les promoteurs vont avoir l'autorisation de détruire 31 espèces protégées, au cœur d'un entonnoir migratoire où des millions d'oiseaux passent chaque année, sans parler des grands cétacés qui peuvent être déboussolés par les éoliennes* », s'indigne Florent Caulier, président de Vent Debout 59, qui compte contester le projet en justice.

L'enquête publique a recueilli 94,4 % d'avis défavorables l'an dernier. La Commission d'enquête a assorti son feu vert de neuf recommandations, dont la mise en place d'un suivi acoustique en temps réel pendant les phases de travaux bruyants.

**Un objectif national de 45 GW d'éolien en mer d'ici 2050**

Outre les trois parcs éoliens en mer déjà en service au large des côtes françaises, six autres, dont celui de Dunkerque, doivent être opérationnels dans les prochaines années. Dix autres projets sont actuellement en phase de mise en concurrence ou de développement. En octobre dernier, le gouvernement a publié la cartographie des zones prioritaires de déploiement de l'éolien en mer à horizon 2035 et 2050. L'objectif affiché est de couvrir 20

% de la production électrique française en 2050, avec 18 GW de production en 2035 et 45 GW en 2050, contre seulement 1,5 GW aujourd'hui.

Cette publication a également ouvert la voie au lancement d'un nouvel appel d'offres, dit **AO10**, pour 9,2 GW, soit environ 150 % des parcs déjà attribués et six fois la puissance des parcs en service. L'**AO10**, dont l'attribution est attendue à l'automne 2026, prévoit notamment deux projets d'environ 2 GW chacun en Manche, un projet d'éoliennes flottantes d'environ 2 GW en Bretagne Nord-Ouest, un autre d'environ 1,2 GW dans le golfe de Gascogne et enfin un dernier d'environ 2 GW dans le golfe du Lion.

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) s'est alors félicité de « *la volonté du gouvernement de faire de l'éolien en mer, énergie compétitive et renouvelable, un pilier majeur de la transition énergétique* », rappelant que cette technologie représente aujourd'hui plus de 8 300 emplois en France et devrait en générer plus de 20 000 d'ici 2035. Enfin, Emmanuel Macron, qui dit vouloir faire de l'éolien en mer la première source d'énergies renouvelables en France d'ici 2050, veut consacrer 700 millions d'euros des futures recettes fiscales de l'éolien à la modernisation et à la décarbonation de la flotte et des ports.

(Avec AFP) ■